26me Année N° 6192 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Lundi 19 Décembre 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . . 20 c
Réclames : » . . . 30 c
Faits divers : » . . . 50 c
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal ; à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande Place ; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A TOURCOING, rue d'Havré, 25.
A ROUBAIX, aux bureaux du journal.
A LILLE, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place (entrée par les débris Saint-Etienne).
A ARMENTIERES, rue de Lille.
A PARIS, aux bureau de l'*Agence Havas*, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 18 DECEMBRE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

Le groupe de l'extrême gauche

Le groupe de l'extrême gauche a tenu, hier, deux réunions importantes, avant et après la séance de la Chambre.

Il a examiné la question de savoir s'il y avait lieu d'interdire à ses membres de faire partie d'autres groupes républicains.

Après une très longue discussion, à laquelle ont pris part presque tous les députés présents, il a été décidé, par 22 voix contre 21, que les membres de l'extrême gauche ne pourraient désormais faire partie d'une autre réunion parlementaire.

Les Consuls en accusation

Paris, 17 déc., 8 h. soir.

Voici le texte de la demande d'enquête que M. de Lanessan se proposait de déposer aujourd'hui et qu'il a différée jusqu'à l'ouverture de la prochaine session :

« La Chambre des députés, considérant que des accusations graves ont été formulées contre la conduite de certains agents consulaires français, délibère :

» Une commission de trente-trois membres, élue dans les bureaux au scrutin secret, aura la mission de faire une enquête sur les actes accomplis depuis dix ans par tous les agents consulaires de la République française :

» Ont signé : de Lanessan, Roques de Filhol, Hugues, Beauquier, Courmeaux, Vernhes, Blanc, Tony Révillon, Desmons, Leconte (Indre), Raspail, Cantagrel, Duportal.

Les crédits engagés d'avance

Paris, 17 décembre, soir.

» Elle était donc vraie la nouvelle, donnée par plusieurs journaux, que M. Turquet n'avait pas plus respecté les règles de la comptabilité publique que M. Farre lui-même, et qu'il avait dépensé en achats, commandes, subventions, beaucoup plus qu'il n'avait ? Le fait paraît certain, M. Antonin Proust a exposé, à l'appui d'une demande d'allocation, que les crédits de son ministère pour 1882 sont déjà « engagés » en partie. » « Engagés » est ici un euphémisme, c'est épuisés qu'il faut lire.

Voilà qui, sous tout autre gouvernement, serait exorbitant. Sous celui-ci la chose paraît toute naturelle. M. Turquet a escompté l'avenir, dépensé plus qu'il ne pouvait dépenser, et de pareilles irrégularités étonnent si peu aujourd'hui qu'elles semblent en quelque sorte régulières.

Affaires Tunisiennes

Tunis, 17 décembre, 10 h. 50 matin.

Une tempête très violente a éclaté sur la Tunisie, accompagnée d'un vent terrible et d'une obscurité complète. Les navires sur rade chauffaient pour être prêts à prendre la mer, de crainte d'être jetés à la côte. On n'a pas souvenance à Tunis d'un vent pareil. La tempête a causé des dégâts considérables dans toutes les parties, et a brisé ring malades tentes baraques contenant 20 malades chacunes, et qui ont cédé sous la force du vent.

Il a fallu, en pleine nuit et malgré l'obscurité et la tempête, transporter ces hommes gravement malades dans les baraquements non achevés. Tout le personnel médical des hôpitaux a été sur pied.

La colonne Philibert, après avoir poussé jusqu'à Souk-el-Chamis, est rentré à Zaghouan ; cette colonne doit aller dans le Sud aussitôt que le temps le permettra. Les pluies torrentielles ont recommencé et on ne peut songer à se mettre en mouvement dans la boue.

Enquête sur la magistrature

Le ministre de la justice vient d'ordonner qu'une enquête confidentielle soit faite sur tous les magistrats des départements.

M. Cazot veut avoir sous la main un dossier complet de tous les renseignements qui concernent la magistrature.

La perte du « Saladin »

Cherbourg, 17 déc., soir.

La dépêche des journaux anglais, rapportant qu'on avait vu dans les airs, près d'Aurigny, mercredi matin, le ballon monté par M. Pauvell, n'était pas exacte dans sa teneur. Elle est rectifiée par une dépêche du préfet maritime de Cherbourg, qui contient les détails suivants : Mercredi, à sept heures du matin, un pêcheur d'Isigny (Manche), nommé Louis Castel, rentrait au port avec un chargement complet de poisson. A environ 30 milles de la côte française, entre le cap de la Hogue et l'île d'Aurigny, il a rencontré un objet flottant à la dérive et que, de loin, comme il ne faisait pas bien clair, il a pris d'abord pour une baleine. Comme il était pressé d'arriver au port et comme il ignorait l'aventure du *Saladin*, il ne s'est pas approché plus près que de 200 mètres de l'objet flottant, qu'on a supposé être le ballon perdu.

Après avoir débarqué son chargement, le pêcheur est ressorti, avec d'autres, du port d'Isigny, pour retrouver les traces de l'objet qu'il avait vu sur sa route.

Quant au ballon qui a été vu par l'équipage du steamer d'Aberdeen, c'était probablement une montgolfière qu'un gentilhomme de Monfreith, près Dundee, dit avoir lâchée mercredi soir pour amuser ses enfants.

L'incendie dans les Théâtres

Paris, 17 décembre soir.

M. le Préfet de police vient de prescrire la fermeture du Théâtre Dejazet, jusqu'à ce que l'on pris les mesures nécessaires pour éviter le danger d'incendie.

Allocution du Saint Père

Nous avons dit que, lors des fêtes de la canonisation, les pèlerins ombriens venus à Rome ont été présentés au Saint-Père par Mgr l'archevêque de Spolète. A l'adresse des pèlerins le Saint-Père a répondu :

« Chers fils, c'est avec la plus grande satisfaction que Nous vous voyons autour de Nous en cette très heureuse circonstance où nous avons accompli la canonisation solennelle des saints ; car si notre âme se réjouit d'avoir élevé quatre héros de l'Eglise aux honneurs de la sainteté, Nous éprouvons un sentiment de la plus douce complaisance à la pensée que Nous avons pu inscrire parmi eux une héroïne de l'Ombrie. Et il y en a de justes motifs, soit qu'on considère les attaches particulières qui Nous lient à cette province, ou les liens de spéciale dévotion qui Nous ont toujours uni à cette religieuse vierge, la gloire la plus éclatante de votre patrie. . . . . .

» Aujourd'hui, les besoins de l'Eglise et de la société tout entière sont extraordinairement nombreux et urgents. Dans la lutte qui se poursuit ardente entre le bien et le mal, le bouleversement d'idées qui a envahi les esprits et la corruption des vices qui a perverti les cœurs, jettent violemment les peuples hors du droit sentier et les entraînent à une ruine certaine si une force puissante ne les retire de ces chemins périlleux. C'est pourquoi Dieu a disposé très opportunément que, dans des circonstances si funestes, l'Eglise assigne aux peuples des protecteurs puissants et leur propose d'imiter des modèles de perfection.

» Courage donc, chers fils, excitons-nous à bien espérer de l'avenir de l'Eglise et du monde catholique. »

Choses d'Espagne

Madrid, 17 déc., 10 h. matin.

Le gouvernement veut achever mercredi la discussion du budget à la Chambre des députés et dès lundi le Sénat tiendra deux séances par jour, pour achever l'examen du budget avant la fin du mois. Alors seulement les séances des Cortes seront suspendues jusqu'à la fin de janvier.

Durant les vacances parlementaires, le roi Alphonse fra passer huit jours en Portugal : la reine Christine, par suite de son état intéressant, restera à Madrid.

La presse ministérielle se fait l'interprète du désir de certains ministres de faire durer les vacances deux mois, pour donner le temps aux ministres des finances et de la justice d'achever les négociations avec les porteurs de la dette pour arriver à une conversion, et celles avec le Vatican pour calmer l'effervescence du clergé à l'occasion du projet de loi sur le mariage civil.

L'agitation croit à Santanter, où l'évêque maintient son excommunication contre les feuilles libérales. Les archevêques de Tolède, de Séville, de Barcelone conseillent aux fidèles d'abandonner la lecture des journaux libéraux.

Les bruits de la crise ministérielle persistent malgré les démentis officiels.

Rome et l'Allemagne

Rome, 17 décembre, 3 h. s.

On annonce que le comte de Launay, ambassadeur d'Italie à Berlin, a fait exprès le voyage de Rome pour rapporter des communications personnelles à son gouvernement ces communications auraient trait à la question romaine qu'il considère comme pouvant entrer, d'un moment à l'autre, dans une phase aiguë.

Rapport sur la catastrophe de Vienne

Vienne, 17 décembre.

Le rapport des architectes experts, concernant la conduite des pompiers lors de l'incendie du Ring-Theater, a été lu aujourd'hui dans la séance du conseil municipal.

Le rapport constate que, bien que l'on eût annoncé que les spectateurs avaient tous pu se sauver à temps, les pompiers ont fait immédiatement les efforts les plus énergiques pour pénétrer dans la salle.

Les architectes experts déclarent, en outre, que, dans l'espace d'un quart d'heure, on a sauvé de 120 à 130 personnes, au moyen de la toile de sauvetage, et 16 au moyen des échelles.

Ils ajoutent qu'on ne pouvait avancer que lentement sur les escaliers, vu que la fumée et les gaz éteignaient les torches de résine.

Les murs formant les cages des escaliers sont recouverts d'une épaisse couche de suie, vu que l'énorme masse de fumée qui s'est produite n'a pu trouver d'autre issue avant que le plafond fut troué, et a dû s'échapper par les cages des escaliers.

La mort des contrôleurs chargés de garder les portes de communication et de sortie prouve jusqu'à quel point les gaz étaient délétères.

Abstraction faite de la manière défectueuse dont les mesures de précaution avaient été prises à l'intérieur du théâtre, on peut attribuer l'énorme extension de l'incendie à la lenteur avec laquelle on a annoncé le sinistre ; car l'incendie aurait dû être signalé par un timbre d'alarme, placé dans le théâtre et communiquant directement avec le poste central des pompiers.

Condamnation d'un faussaire

New-York, 17 décembre.

Becker, le contrefacteur de billets de banque français qui avait été arrêté à Brooklyn, a été condamné par le juge de New-York à six ans et six mois de prison.

Becker avait été arrêté avant d'avoir pu émettre un seul billet.

La décision du juge de New-York, en tout cas, établit un précédent en faveur des banques étrangères.

Nouvelles de Rome

L'*Agence Havas* nous transmet cette dépêche :

« Rome, 17 décembre

» Il est inexact que M. Desprez, ambassadeur de France près du Saint-Siège, ait été rappelé. Il a offert au ministère des affaires étrangères sa démission qui n'a pas encore été acceptée. Le gouvernement aurait insisté pour qu'il restât ambassadeur.

» On nie aussi que le Pape ait questionné les évêques sur la nécessité d'ouvrir un Concile hors de l'Italie et de quitter Rome sous prétexte de le présider. Les évêques auraient été frappés de la réserve du Pape à ce sujet. »

POLITIQUE EXTÉRIEURE !...

Le *Times*, que l'on se plaît généralement à considérer comme un journal sérieux, lance dans son numéro d'avant-hier un de ces *humbugs* dont les feuilles Américaines semblaient jusqu'à présent avoir conservé le monopole. Il y a quelques jours le Sultan faisait délivrer à l'Empereur d'Allemagne, par un envoyé extraordinaire, les insignes du plus élevé des ordres ottomans. Il n'en a pas fallu davantage au journal de la Cité pour échafauder tout un plan d'alliance entre l'Allemagne et la Turquie, en vue de ruiner la puissance française en Europe et en Afrique. Voici un extrait de la prétendue dépêche adressée de Constantinople au *Times*, avant-hier :

On présume, naturellement, que l'objet de cette alliance est d'attaquer conjointement la France au printemps prochain ; l'Allemagne devrait opérer sur le Rhin, et la Turquie dans l'Afrique septentrionale. Un plan de défense de la côte de Tripoli, avec les canons Nordenfelt, est déjà étudié au Seraskiérat. Quant au résultat, il n'inspire aucune appréhension.

Si la France était attaquée sur le Rhin, les troupes ottomanes et les tribus arabes qui, depuis l'invasion française, ont pris leurs ordres à Constantinople, pourraient, croit-on, aisément expulser les Français de Tunis et de l'Algérie, et comme le gouvernement du Maroc aurait alors à se soumettre au calife, qu'il a jusqu'ici refusé de reconnaître, l'autorité du sultan s'étendrait du Nil à l'Atlantique.

Il est naturellement impossible de dire si M. de Bismark a une intention quelconque d'aider la Turquie à réaliser ces rêves d'ambition ; mais il est certain qu'il encourage ostensiblement cette illusion, si illusion il y a, bien plus qu'il ne cherche à la détruire, et l'on peut supposer qu'en agissant ainsi il a quelque objet en vue. Cet objet est-il réellement de nature agressive, comme la Turquie se l'imagine, ou veut-on simplement faire savoir à la France et à la Russie que, dans l'éventualité d'une complication, l'Allemagne aurait à sa disposition les troupes de la Turquie ?

C'est là un problème qu'il appartient à la diplomatie européenne de résoudre. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, que l'Allemagne possède aujourd'hui, à Constantinople, l'influence politique prépondérante qu'avait autrefois l'Angleterre.....

Nous n'avons assurément aucune illusion à nous faire sur les intentions à notre égard de l'Allemagne qui, après nous avoir une première fois vaincus, ne nous trouve pas encore assez abaissés et ne sèrait pas fâchée de nous accabler complétement, comme, aidée de la Russie et de l'Autriche, elle a fait de la Pologne. Mais le Gouvernement allemand est bien trop avisé pour recourir à des alliés comme la Turquie. Ce qui reste en Europe de possessions aux ottomans n'est plus considéré par le chancelier que, comme un terrain disponible, devant servir d'enjeu à ses combinaisons machiavéliques. L'infortunée Turquie se meurt et, comme tous les moribonds, se plaît encore à se tracer des plans d'avenir. Il est inutile d'insister sur l'inanité de pareils projets.

Le sultan, incapable de défendre ses possessions actuelles en Europe et en Asie, a bien autre chose à faire que de songer à s'emparer de tout le littoral sud de la Méditerranée. Avant vingt ans, les Turcs auront repassé le Bosphore ; les Anglais seront installés dans la vallée du Nil, les Espagnols dans le Maroc, sans doute aussi les Italiens dans la Tripolitaine. La Société musulmane est en voie de décomposition complète et, si la France court en ce moment quelque danger, ce n'est pas de là qu'il viendra.

A. L.

Tandis que les états de la vieille Europe, jaloux les uns des autres, toujours sur le qui-vive, s'épuisent en armement militaires et s'usent réciproquement au grand détriment des populations qui ne demandent qu'à travailler pour accroître leur bien-être, la république des Etats-Unis poursuit avec ténacité son œuvre d'absorption du continent américain.

On sait par quelles péripéties a passé en ces derniers temps, la guerre Chilio-Péruvienne ; il ne s'agissait à l'origine que d'une misérable bande de territoire située entre les Andes et l'Océan, et disputée par les deux états voisins ; mais les Chiliens, partout vainqueurs, ont occupé la capitale ennemie, déposé arbitrairement le président Piérola, qui vient d'ailleurs de s'embarquer pour l'Europe après avoir abdiquer et laissé nommer à sa place M. Calderon ; puis ne parvenant pas à se faire payer de l'indemnité de guerre qu'ils réclament, ils ont appréhendé ce même M. Calderon et le retiennent prisonnier à Santiago, capitale du Chili.

C'est alors que sont intervenus les Américains qui ont la prétention de se poser en médiateurs souverains, de faire cesser la guerre et de s'opposer à toute annexion de la part du Chili. Le secret de l'affaire, c'est que M. Hurlburt, représentant des Etats-Unis, avait conclu une convention secrète avec M. Calderon, pour la cession aux Américains d'un établissement maritime dans la baie de Chlinibote, sur la côte péruvienne, et qu'ils se proposent en un mot de manger l'huître en donnant une écaille à chacun des plaideurs.

Le procès du curé de Montacher

Pendant le supplice de sept mois que la justice gambettiste a infligé à M. le curé de Montacher pour aboutir à son acquittement devant toutes les juridictions, nous nous sommes tus tant qu'il a été dans les convenances de le faire.

Nous nous sommes tus pendant l'instruction, alors que les journaux républicains de l'Yonne était remplis d'attaques contre le malheureux prêtre, inculpé et détenu, et qu'ils reproduisaient presque textuellement les procès-verbaux de l'information.

Nous avons publié et apprécié, comme cela était notre droit, les débats publics qui ont eu lieu devant le tribunal de Sens.

Puis, pendant les débats contradictoires, devant la cour d'appel, nous avons de nouveau gardé le silence. La presse républicaine n'a pas imité cette réserve : elle s'est acharnée contre le prévenu, reproduisant comme constatés à l'audience des faits que le ministère public lui-même a abandonnés dans les termes les plus sévères pour ceux qui les ont imaginés.

Un malheureux qui se défend devant la juridiction criminelle a droit au silence, même de la part de ses ennemis les plus acharnés. C'est une question d'honnêteté et d'humanité. Tout homme de cœur devrait le comprendre.

Aujourd'hui M. le curé de Montacher est acquitté. Il l'a été par la chambre des appels correctionnels présidée par M. Manau, comme il l'avait été à Sens sous la présidence de M. Callier.

Nous reprenons notre droit de juger les révélations publiques des débats, et dans un temps où l'on est si sévère pour les magistrats, si prodigue de poursuites disciplinaires contre eux, nous nous demandons si les actes de passion, d'acharnement, si les abus de pouvoir reprochés par la défense à M. le juge d'instruction et à M. le procureur de la République de Sens peuvent passer inaperçus.

Si les faits multiples qu'a révélés dans sa plaidoirie Me Robinet de Cléry sont vrais, il n'y a plus de sécurité pour ceux qu'un parti pris politique ou que des rancunes officielles désignent aux rigueurs des parquets.

Est-il vrai, oui ou non que, pour encourager les témoins qui allaient accuser devant la cour M. le curé de Montacher, M. le procureur de la République de Sens ait été lui même, au milieu de la nuit, leur distribuer, à leur passage dans la gare de Sens, des provisions et du vin ?

Le fait a été articulé en pleine audience. Des témoignages à l'appui ont été lus. M. l'avocat général a gardé le silence.

Au Palais, sans acception de parti, tout le monde est d'accord pour flétrir de pareils procédés d'information.

Le silence du ministère public ne suffit pas pour laver les magistrats de Sens des reproches qui leur ont été adressés.

Nous lisons dans la *Bourgogne* d'Auxerre :

« L'*Yonne*, la *Constitution*, la *Petite République* qui ont calomnié les sœurs bleues de Nevers, en accusant l'une d'elles d'actes d'immoralité..., n'ont jamais donné condamnation des diffamateurs de ces mêmes religieuses.

« L'*Yonne*, la *Constitution*, la *Petite République*, qui ont traîné dans la boue M. le curé de Montacher, vont-elles publier son acquittement ? »

LES LOGEMENTS INSALUBRES

Nous avons eu plusieurs fois occasion d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur la question si importante et si négligée des logements insalubres. Aussi sommes-nous heureux de signaler la proposition de loi que vient de déposer l'honorable M. Martin Nadaud, et qui tend à modifier la loi du 13 avril 1850 sur les logements insalubres.

En 1849, à la suite des enquêtes si douloureusement instructives de Blanqui et de Villermé sur la condition des classes laborieuses en France, un très-vif mouvement d'opinion s'était produit. Il est juste d'ajouter qu'un sentiment, d'ailleurs bien naturel, d'égoïsme se mêlait à cette soudaine préoccupation pour le bien être des classes laborieuses. On avait remarqué qu'en cas d'épidémie les quartiers insalubres servaient de foyer au choléra, et que c'était de là que la terrible maladie se répandait aux alentours. Il s'agissait donc de supprimer une des causes du fléau en assainissant les centres réputés dangereux.

C'est sous l'empire de ces préoccupations diverses que l'Assemblée législative vota la loi du 13 avril 1850, dont l'économie générale est résumée dans le premier article ainsi conçu : « Dans toute commune où le Conseil municipal l'aura déclaré nécessaire par une délibération spéciale, il nommera une commission chargée de rechercher et d'indiquer les mesures indispensables d'assainissement des logements insalubres et de leurs dépendances mis en location ou occupés par d'autres que le propriétaire, l'usufruitier ou l'usager. Sont réputés insalubres les logements qui se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé des habitants. »

Comme on le voit, la loi de 1850 laisse le Conseil municipal libre de nommer ou de ne pas nommer une commission des logements insalubres. C'est en vain qu'au cours de la discussion des esprits clairvoyants proposèrent de donner à la loi un caractère impératif, et démontrèrent que les communes laissées à elles-mêmes ne prendraient pas l'initiative de nommer une commission spéciale. Ces sages avis ne furent pas écoutés, et la loi, à peu près dépourvue de sanction, fut adoptée telle qu'elle avait été présentée par la commission.

Le temps n'a fait que confirmer les appréhensions de ceux qui doutaient de l'efficacité d'une loi trop hâtivement votée.

La proposition de M. Nadaud comprend trois dispositions très importantes. D'une part, elle transforme en obligation la faculté donnée par la loi de 1850 aux Conseils municipaux ; en second lieu, elle soumet les ateliers et les manufactures au contrôle de la commission des logements insalubres ; enfin elle assujettit à ce contrôle, non seulement les lieux occupés par le locataire, mais aussi ceux que le propriétaire habite lui-même. Toutes les communes devront avoir une commission de salubrité publique, nommée par le conseil municipal dans sa session de février. Les petites communes pourront s'associer entre elles pour nommer une commission collective. Cette commission recherchera, tant dans les villes que dans les campagnes, les logements insalubres, qu'ils soient habités par le propriétaire ou par des locataires ; elle étudiera les causes d'insalubrité des habitations, ateliers, rues, cours, escaliers, puisards, etc. Le conseil municipal, sur la demande de la commission, pourra ordonner l'évacuation immédiate de tout local non susceptible d'assainissement. Les propriétaires intéressés auront huit jours pour se pourvoir devant le conseil de préfecture, et ils seront passibles de l'amende et de la prison s'ils n'obéissent pas aux injonctions de la commission, confirmées par cette sorte de tribunal d'appel. Enfin le gouvernement infligera de son côté une amende aux communes qui ne se conformeraient pas aux prescriptions de la nouvelle loi.

Telle est l'économie générale de cette proposition qui, dans son ensemble, mérite de fixer très sérieusement l'attention des pouvoirs publics.

Certaines dispositions de détail cependant ne laissent pas que de prêter à la critique. Ainsi M. Nadaud, fidèle à la théorie de la rémunération de toutes les fonctions électives, propose d'attribuer une indemnité aux commissaires nommés par les communes. On ne saurait trop, selon nous, combattre cette doctrine dont M. Nadaud est depuis trente ans l'infatigable propagateur. Qui ne voit d'ailleurs que, dans l'espèce, la rémunération proposée serait absolument inefficace ? Les fonctions des commissaires seront intermittentes ; elles n'exigeront

---

FEUILLETON DU 19 DÈCEMBRE

— 8 —

L'AIGUIÈRE

Par un sentiment de délicatesse que tout le monde comprendra, je n'avais pas osé parler à ma femme de l'aiguière, cause première de toutes ces complications, si heureusement dénouées. J'attendais qu'elle m'en parlât la première, mais elle n'avait pas l'air d'y songer. Il paraît que Me Boirivant avait glissé bien légèrement, trop légèrement sur cet objet dont il n'a jamais su comprendre l'importance.

Cependant le temps passait, les jours, les semaines, les mois s'écoulaient sans que rien vint m'instruire de son sort et dissiper mes mortelles alarmes. En vain j'avais fouillé discrètement tous les meubles, jeté un regard inquiet et scrutateur dans tous les angles et au fond de tous les placards, rien n'avait trahi la présence de l'objet de mes rêves.

Nous avions quitté la maison de la rue Amyot, qui rappelait à ma femme des souvenirs pénibles, pour habiter ma maison de la rue Saint-Aspais, d'ailleurs plus exiguë et moins commode, mais à laquelle je tenais par habitude et aussi à cause des sculptures, dans le goût de la Renaissance, qui en ornaient l'entrée principale. Il fallut pourtant nous résigner à l'abandonner à son tour. La manie de l'alignement qui, sous prétexte d'embellir les cités modernes, détruit tous les vestiges des âges écoulés, avait passé de la capitale à la province, et l'expropriation forcée menaçait mon immeuble.

Obligés de déguerpir et de transporter nos pénates dans la maison de Cécile qui était restée fermée et inhabitée depuis l'époque de notre mariage, nous dûmes avant tout songer à faire quelques réparations. Cette maison, ainsi que je l'ai dit déjà, au cours de cette véridique histoire, possède une cour intérieure que je connaissais bien pour y avoir joué souvent dans ma jeunesse. C'est là que j'appris à aimer Cécile encore enfant, et que j'avais tenu dans mes mains cette mystérieuse aiguière dont la disparition inexplicable causait mon tourment.

Au fond de cette cour, à gauche d'une petite porte ouvrant sur les promenades, se trouve un puits très-ancien, dont l'orifice à fleur de terre est simplement recouvert d'une plaque mobile qu'on déplace à volonté. Quand nous jouions dans cette cour, on nous éloignait de ce puits, de crainte d'accidents, en nous disant qu'il servait de repaire à une méchante bête qui mangeait les petits enfants.

Par prudence, Cécile était d'avis qu'on supprimât le puits pour le remplacer par une pompe. Je trouvai l'invention un peu trop moderne ; je décidai que le puits serait conservé et entourée d'une grille en fer forgé du seizième siècle, que j'avais découverte chez un marchand de vieilles ferrailles. Avant de poser cette belle grille dont je me rejouissais de voir l'effet il fallut procéder au curage du puits. Quand on souleva la dalle qui le fermait, il s'en exhala une odeur si fétide, qu'on dut d'abord le désinfecter avec un mélange rationnel de chlorures et d'hypochlorites. Lorsque enfin on put y pénétrer sans dangers, on en retira, au milieu de détritus de toutes sortes, le cadavre d'un homme de haute taille, dont la face tuméfiée par une longue immersion retenait encore les lambeaux d'un masque d'où se détachaient, comme des écailles, des plaques d'un vernis rouge, au deutoxyde de plomb, vulgairement appelé minium.

Un médecin fut chargé de faire l'autopsie et constata que cet homme était mort d'asphyxie par suite d'un séjour trop prolongé dans un milieu irrespirable. Malgré son état de décomposition avancée, il fut reconnu pour être le nommé Rassoux, dit le grand Auvergnat. C'était, de son vivant, un assez mauvais drôle, faisant le métier de marchand d'habits ambulant ; en réalité, il achetait et vendait un peu de tout, depuis les peaux de lapins à douze sous la douzaine, jusqu'aux chaussures avariées et aux vêtements hors de service. Il faisait aussi, pour employer l'argot de ces gens-là, le commerce de la curiosité, c'est-à-dire qu'il ne craignait pas, à l'occasion, de faire main basse sur des antiquités plus ou moins authentiques, qu'il revendait ensuite aux marchands des grandes villes. Cet homme avait eu plus d'un démêlé avec la justice et la police le surveillait à sa façon, c'est-à-dire mal. Son existence nomade avait d'ailleurs dépisté les recherches et permis que sa disparition passât inaperçue.

Cécile le reconnut avec horreur. Sur mes instances, elle me raconta alors qu'un mois environ avant la fatale soirée, Rassoux était entré chez elle, en plein jour, et avec l'indiscrétion ordinaire à ses pareils, avait insisté pour qu'elle lui vendît quelques objets anciens et démodés, tels que vieilles guipures, vieux ors et vieilles étoffes. Pour se débarrasser de sa présence et se débarrasser en même temps d'objets auxquels elle n'attachait aucun prix et qui encombraient ses armoires, jugeant d'ailleurs que ce serait autant de trouvé pour ses pauvres, elle avait cédé à ces importunités et lui avait abandonné, moyennant quelques louis, toutes ces vieilleries, auxquelle il avait joint un lot de vieille vaisselle dépareillée.

A ce mot de vaisselle, sachant qu'il n'est pas rare de voir l'ignorance appliquer cette expression vulgaire aux plus remarquables échantillons de l'art céramique, je fus saisi d'un douloureux pressentiment et ne pus retenir un cri d'angoisse.

— Ah ! malheureuse, m'écriai-je, tu as livré l'aiguière à ce mécréant !

Cécile, qui ne m'avait jamais vu dans un pareil état, me regarda d'un air stupéfait et ébaucha un sourire que mon air bouleversé et anxieux arrêta bien vite sur ses lèvres.

— L'aiguière ! répéta-t elle, semblant ne pas saisir le sens exact de ce vocable.

— Oui, l'aiguière ! L'aiguière du roi Henri II, celle qui avait une anse de laiton et avec lequel nous avons joué si souvent.

— Oui, je sais, mon ami... un vieux pot qui a des anges tout autour et une sainte sur le devant. Tu tenais donc à ce pot ?

— Si j'y tenais !... Et tu l'as vendu ?

— Non, rassure-toi. Moi aussi, j'y tenais comme à une relique. Je n'ai pas oublié l'heureux temps où il servait à nos jeux, je me rappelais que tu l'aimais beaucoup et que me trouvant une vague ressemblance avec la figure de la sainte, tu l'appelais la petite Cécile. Aussi, pour rien au monde je ne l'aurais donné à ce vilain Auvergnat, bien qu'il semblât prendre à tâche de me le disputer. Tout en furetant dans mes affaires, il l'avait entrevu et sans plus de façons l'avait réuni aux objets que je consentais à lui céder. Je l'enlevai vivement en lui disant qu'il n'était pas compris dans notre marché, mais il y revenait toujours sans en avoir l'air, et toujours l'aiguière, comme tu l'appelles, se retrouvait sous sa main. Enfin, comprenant que je ne voulais pas la laisser passer inaperçue : — Voyons, dit-il, donnez le pot et je mets cinq francs de plus... Non ? Eh bien ! dix francs.. vingt francs ! il alla jusqu'à cinquante francs. Je n'y comprenais rien, car je savais bien que ce pot ne pouvait avoir de valeur que pour moi et à cause des souvenirs qui s'y rattachent. Convaincu enfin que j'étais inébranlable dans ma résolution de ne pas m'en séparer, il n'insista plus et ajouta même :

— Bon ! gardez votre pot. C'est dix fois plus qu'il ne vaut, et vous n'en trouverez jamais ce prix. Je vis pourtant qu'il le regardait à la dérobée et me suivait des yeux quand je le remis à sa place, sur la tablette de mon secrétaire.

— L'aiguière sur la tablette de ton secrétaire ? Je ne l'y ai jamais vue.

— Elle n'y est plus, mon ami. Elle a disparu, je ne sais comment, dans la nuit où cet homme a pénétré chez moi. Dans le trouble où m'avait jetée cet événement, et l'accablement qui le suivit et qui se prolongea durant plusieurs jours, je ne m'aperçus même pas de sa disparition Ce ne fut que longtemps après que je la remarquai. J'aimai mieux n'en pas parler. Je la regrettais moins d'ailleurs, car tu allais être à moi, et je n'avais plus que faire des trésors de mon enfance, que tu allais remplacer tous, puisque je jouirais désormais, à toute heure, de la chère présence et de ton amour. Toi-même, si tu tenais à cet objet, tu dois te consoler de sa perte, car si tu n'as plus la petite Cécile, la grande est à toi, bien à toi et pour toujours.

Tout fut le récit de Cécile. Il m'ouvrit les yeux. Je compris alors clairement tout ce qui avait dû se passer. Quoi qu'en ait dit Barnichon, le vol avait bien été le seul mobile du crime. Un trousseau de fausses clefs, trouvé dans la poche de l'Auvergnat, ne laissait aucun doute à cet égard : mais j'apercevais dans l'enchaînement des faits des indices plus certains encore. Oui, Rassoux était venu rue Amyot pour voler et pour voler l'aiguière ! Singulière coïncidence ! Le même jour, à la même heure, la convoitise de ce trésor nous avait conduits tous deux dans la même maison. Mais lui, le scélérat ! ce n'était ni un tendre souvenir, ni l'amour de la science qui guidait ses pas, c'était l'amour du gain, une vile pensée de lucre et de rapine.

Comment cet homme ignorant et inculte, qui savait à peine écrire et n'avait aucune lecture, avait-il pu connaître la valeur de cet objet ? Voilà encore un de ces problèmes qui échappent aux solutions rationnelles. Il est certain que ces gens-là ont un flair merveilleux, presque infaillible qui, chez eux, supplée aux lacunes de l'éducation scientifique. Ils chassent d'instinct, comme les chiens de race, et tombent en arrêt, à coup sûr, devant le chef-d'œuvre inconnu ou le bijou ignoré. Ils sont à la fois les auxiliaires et les parasites de la science. Intermédiaires indignes, mais souvent indispensables, de ses recherches ils la servent en la rançonnant. Audacieux et indiscrets, pénétrant partout, se glissant dans les maisons les mieux closes, dans les intérieurs les plus inaccessibles, ils ont la faculté de déterrer et le talent d'arracher à leurs possesseurs, aveuglés par l'ignorance ou séduits par l'appât du gain, des richesses que le simple amateur ne soupçonne pas, et que le vrai savant est souvent réduit à convoiter vainement. Et quand les prières, les importunités et les tentations ne suffisent pas, ils ne reculent pas toujous devant le larcin ou la violence...

L'exemple de Rassoux en était la preuve. Qu'il eût soustrait l'aiguière, cela ne faisait plus un doute à mes yeux ; mais qu'en avait-il fait ? Je m'expliquais bien